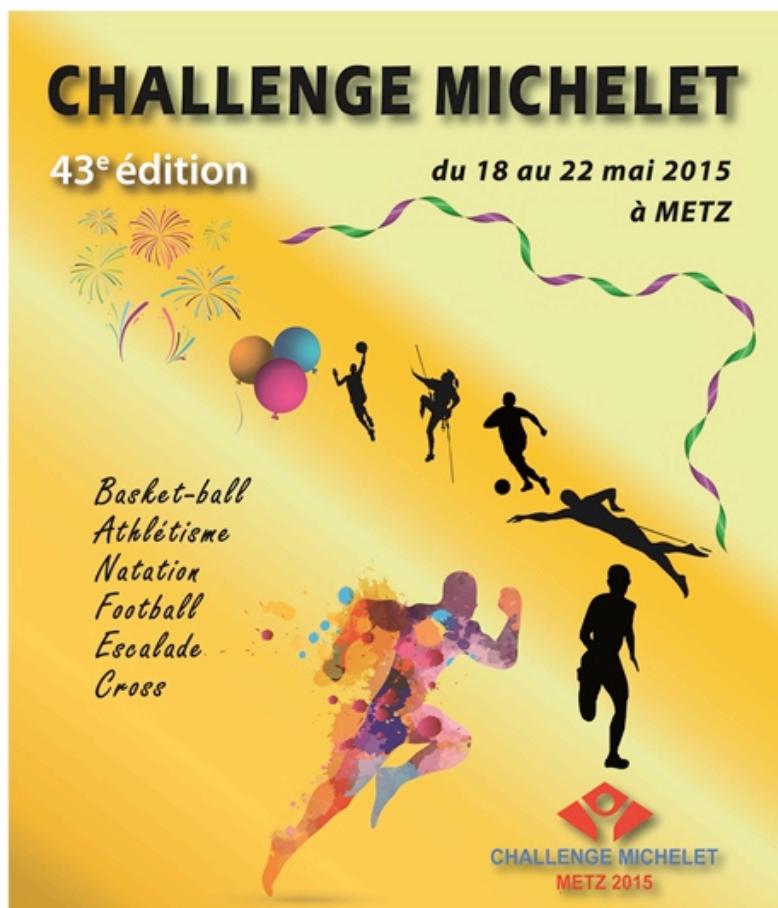


# 43<sup>e</sup> CHALLENGE MICHELET

## DU 18 AU 22 MAI 2015



Chaque année depuis 1972, la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et l'Association nationale Edmond Michelet - Henri Bailly, organisent le « Challenge Michelet », grande manifestation sportive à l'attention de jeunes filles et de jeunes garçons, inscrits dans des programmes d'éducation, de prévention et d'insertion relevant de la protection judiciaire de la jeunesse.

**L'objectif est de favoriser la socialisation et l'insertion des jeunes sous mandat judiciaire et en difficulté à travers la pratique sportive.**

Plus qu'une compétition, le Challenge Michelet est l'occasion pour chaque jeune de mettre en valeur ses capacités, dépasser ses difficultés et compléter une démarche d'apprentissage de socialisation et d'insertion. Ainsi, même si la performance sportive reste présente lors du Challenge Michelet, ce regroupement, conçu comme un support à l'action éducative vise avant tout à développer les valeurs de respect de soi et des autres liées à l'idéal sportif.

A cette fin, tout au long de l'année, des éducateurs encadrent des entraînements en travaillant avec les jeunes sur des notions telles que :

- La confrontation à soi-même
- La rencontre et l'échange avec les autres
- La convivialité et la solidarité
- Le fair-play et le plaisir de jouer
- La confiance en soi et la valorisation

Autant de thèmes que les équipes éducatives abordent sur un mode différent dans le cadre des suivis éducatifs individualisés en complémentarité avec le vécu en collectif. Le Challenge Michelet, expérience collective, trouve ainsi toute sa place dans le parcours individuel des jeunes qui y participent.

Cette année la direction interrégionale Grand-Est s'est associée au Comité Départemental Olympique et Sportif de Moselle pour faire de cette édition un moment inoubliable.

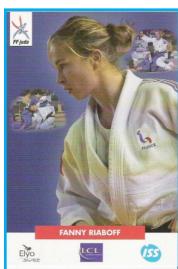
**Pendant 5 jours, du 18 au 22 mai 2015, près de 350 jeunes filles et garçons, âgés de 13 à 18 ans et répartis en dix équipes (représentant les 9 interrégions de la PJJ, ainsi que la délégation belge), se rencontrent amicalement sur les sites sportifs de la ville de Metz.**

Au programme de cette semaine : tournoi de football, de basket, et des épreuves d'athlétisme, de natation, d'escalade et de cross.

La DIRPJJ Grand-Est a choisi d'axer cette 43<sup>e</sup> édition autour du « Rendez-vous du sport plaisir ». Cette philosophie s'enracine dans la conviction que le sport et la compétition constituent des moyens éducatifs et non un but absolu, fondé sur la recherche commune de la victoire. Les jeunes en difficulté qui parviennent jusqu'au Challenge Michelet sont à un carrefour important de leur relation à l'activité sportive. La pratique sportive doit rester positive, valorisante et contribuer à la restauration d'une image de soi.

Dans le cadre des activités sportives, il s'agit d'accompagner chaque mineur dans un rythme de vie, dans un engagement progressif et adapté au niveau sportif de chacun. Il en va de la responsabilité des professionnels de garantir une cohérence quant au niveau de pratique général des jeunes engagés dans les différentes compétitions.

## UNE MARRAINE ET UN PARRAIN



**Fanny RIABOFF**

**Championne du monde de judo par équipe en 2006  
Marraine de la 43<sup>e</sup> édition du Challenge MICHELET**



**Charles FRANCOIS**

**Champion du monde de boxe thaïlandaise  
Parrain de la 43<sup>e</sup> édition du Challenge Michelet**



## LE MOT DE MADAME CATHERINE SULTAN

Réunis ensemble pour cette nouvelle édition du challenge Michelet, nous allons, cette année encore, célébrer les vertus éducatives et sportives de cette grande manifestation. Jeunes et professionnels issus de toute la France et de Belgique, vont s'affronter amicalement dans cette compétition saine et basée sur le fair-play.

La Protection judiciaire de la Jeunesse s'est engagée à promouvoir la santé auprès des jeunes qui lui sont confiés. Le bien-être constitue une des facettes essentielles de l'accompagnement éducatif et trouvera cette semaine une déclinaison importante à travers le sport plaisir.

S'engager dans le sport, se dépasser, s'amuser dans le respect des autres, sont les vœux que je formule pour cette 43<sup>e</sup> édition. Quelque soient les performances sportives, donner le meilleur de soi-même et partager apporteront à chacun fierté et satisfaction.

Que ce challenge vous offre des rencontres et des échanges riches. Vous, jeunes, croyez en vous et en vos capacités comme la Protection judiciaire de la Jeunesse croit en vous et en vos qualités. Votre épanouissement sera la plus belle victoire collective.

**Catherine SULTAN**  
*Directrice de la protection judiciaire de la jeunesse*

## LE MOT DE MONSIEUR DOMINIQUE SIMON

« Notre inter région est heureuse d'accueillir, en Moselle, pendant toute la semaine du 18 au 22 mai, la 43ème édition du Challenge Michelet !

Le Challenge Michelet n'est pas une compétition comme les autres. Il porte les valeurs de la rencontre, du respect et du dépassement de soi. Plus qu'une manifestation sportive, ce Challenge doit être l'opportunité pour les jeunes de vivre ce qui est avant tout une aventure humaine, individuelle et collective.

De nombreux services se sont ainsi mobilisés dans le cadre de cette préparation : concours d'affiches, accueil des délégations sur le territoire, réalisation d'une gazette quotidienne et d'une vidéo de la manifestation, préparation de buffets, réflexion avec les jeunes sur les valeurs sportives, la Résistance, et l'histoire vécue par celui à qui nous rendons hommage : Edmond Michelet.

La ville de Metz et le territoire mosellan se sont profondément investis et ont mis à notre disposition les infrastructures sportives sous la direction des différents services des sports.

Que les élus et les services de la ville partenaire qui nous ont soutenus soient ici remerciés.

De leur côté, tout au long de l'année, les professionnels de la PJJ et les jeunes se sont préparés. Les éducateurs ont soutenu les jeunes dans leurs efforts, et surtout leur ont transmis l'esprit du Challenge Michelet. Entre grandes et petites satisfactions pour se dépasser, surmonter les moments de découragement et donner le meilleur d'eux-mêmes, les jeunes vont apprendre le vivre-ensemble et intégrer les valeurs que ce grand événement national porte depuis quarante-trois ans.

Le challenge est, cette année, inscrit dans la thématique du sport plaisir. Je souhaite que ces valeurs fortes soient portées durant toute cette semaine et au-delà. C'est ainsi que nous serons tous gagnants ! Bon Michelet à tous !

Je suis certain que cette édition 2015 sera une belle fête du sport et du fair-play.

Bienvenue en Grand-Est ! »

**Dominique SIMON**  
*Directeur Interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Est*



## PROGRAMME DU CHALLENGE MICHELET :

**Lundi 18 mai 2015 : cérémonie d'ouverture et lancement du challenge Michelet** placé sous le thème du « sport plaisir » et ouverture du village animations

### Mardi 19 mai 2015 :

**sport** : phases qualificatives des tournois de basket-ball féminin au complexe sportif Saint-Symphorien et de football masculin au centre technique du FC Metz.

- Village animations garçons : initiation à l'ergomètre avec **Franck FESTOR, multimédaillé aux championnats de France handisport** et détenteur du record de France du 400m en 1998 et exposition de la Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme avec **Patrick KAHN, porte-parole de la LICRA**.
- Village animations filles : initiation handisport, stand femme et sport avec **Fanny RIABOFF, championne du monde de judo** et marraine du challenge.

### Mercredi 20 mai 2015 :

**sport** : épreuves d'athlétisme au stade Dezavelle avec remise de récompenses.

- Village animations : stand prévention dopage

### Jeudi 21 mai 2015 :

**sport** : cross féminin et masculin au fort de Queuleu, épreuves d'escalade et de natation sur le site sportif du Luxembourg avec remise de récompenses. Le judo, la boxe thaï et le tennis de table seront présentés en sport de démonstration sous le patronage de Fanny RIABOFF, championne de judo, Charles FRANCOIS, champion du monde de boxe et de Jacques SECRETIN, multi médaillés en tennis de table.

- Village animations : stand sécurité routière avec la préfecture de Moselle et atelier Croix Rouge avec Jean-Jacques ELEDJAM, président national de la Croix-Rouge Française.

**Vendredi 22 mai : cérémonie de commémoration** en hommage à Edmond Michelet, résistant et fondateur du challenge, au fort de Queuleu.

**Sport** : fin des matchs de qualification et finales des tournois de basket-ball féminin et de football masculin.

- Village animations : stand rugby le matin avec la fédération française de rugby.

**Cérémonie de clôture présidée par Christiane TAUBIRA, ministre de la Justice et garde des Sceaux et remise de récompenses aux équipes, au complexe sportif Saint-Symphorien, en présence de Fanny RIABOFF et Charles FRANCOIS, marraine et parrain du 43<sup>e</sup> Challenge Michelet.**

# LES EPREUVES SPORTIVES



## Football

*Lieu : Centre de formation du FC Metz*

*La finale se tiendra au stade Dezavelle à Metz*

Pour ce tournoi, chaque délégation devra désigner 15 joueurs pour former son équipe. Les équipes se rencontreront dans les poules de qualification, à la suite desquelles auront lieu les phases de finales et le classement.



## Basket-ball

*Lieu : Complexe sportif Saint Symphorien à Metz*

Cette épreuve est dédiée à un public féminin : 8 joueuses (5 joueuses et 3 remplaçantes) figureront sur la liste d'engagement.

Elle se déroulera sous forme de tournoi. Les gagnantes seront qualifiées pour le tour suivant et les perdantes joueront encore un match de classement.

## Athlétisme

*Lieu : Stade Dezavelle à Metz*

Quatre disciplines sont proposées pour cette 43<sup>e</sup> édition :

- les courses de vitesse
- les courses de demi-fond
- les sauts en hauteur et en longueur
- le lancer de vortex



## Cross

*Lieu : Fort de Queuleu à Metz*

Deux parcours seront mis en place pour le cross féminin (3000m) et le cross masculin (4200m). Chaque délégation engagera quatre coureurs pour chaque épreuve.



## Natation

*Lieu : Piscine du Luxembourg à Metz*

Trois épreuves sont proposées pour cette discipline:

- 50 mètres nage libre féminin
- 50 mètres nage libre masculin
- Relais 4 fois 50 mètres mixte

## Escalade

*Lieu : Gymnase du Luxembourg à Metz*

Les équipes (féminines et masculines) devront effectuer une épreuve dite « de difficulté » qui comportera 2 voies de niveaux différents au choix des concurrents (de 4 à 6 c).



## LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

La protection judiciaire de la jeunesse, direction du ministère de la Justice, a pour mission d'assurer le suivi éducatif des mineurs faisant l'objet d'une décision judiciaire dans le cadre de l'enfance délinquante et, à la marge, de la protection de l'enfance.

L'objectif de son action auprès des mineurs auteurs d'infractions pénales est d'amener le jeune à réfléchir sur l'acte commis, en travaillant avec lui sur le sens de la loi et en l'accompagnant dans son insertion sociale et professionnelle.

Les services de la PJJ concourent à l'éducation des jeunes qui leur sont confiés. Comme le précise l'exposé des motifs de l'ordonnance du 2 février 1945, « la France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains ». Cette ordonnance, fondement de la Justice des mineurs en France, donne la priorité à l'action d'éducation auprès des mineurs.

Les mineurs sont avant tout des êtres en devenir, et c'est pourquoi l'Etat, le ministère de la Justice, met en œuvre des mesures éducatives pour ces jeunes, la plupart du temps, en grande difficulté. Pour mener à bien ses missions, la PJJ dispose d'équipes pluridisciplinaires (éducateurs, psychologues, infirmiers, assistants de service social, professeurs techniques) et d'outils de médiation éducative divers et variés, adaptés à la diversité des publics.

**Le Challenge Michelet est un outil de « médiation éducative ».**

L'action d'éducation s'exerce au sein de diverses structures :

- les unités et permanences éducatives auprès du tribunal
- les établissements de placement éducatif (foyer)
- les services de milieu ouvert (le mineur reste dans sa famille et est suivi par un éducateur)
- les services d'insertion
- les unités ou services intervenant auprès des mineurs incarcérés.

Elle s'appuie également sur un secteur associatif qu'elle habilite et contrôle et lui permet d'autres modes de prise en charge adaptés aux problématiques diverses des jeunes.

Elle travaille aussi en réseau avec différents acteurs tels que l'Education nationale, les missions locales, et l'ensemble des partenaires de santé (et notamment le secteur psychiatrique), la police, ainsi que les collectivités territoriales. La PJJ participe aux instances des politiques publiques, notamment concernant la prévention de la délinquance. Elle développe également un partenariat avec la société civile et le monde de l'entreprise, afin d'offrir aux jeunes des voies d'insertion professionnelle.

**> En 2014, 135 500 jeunes ont été suivis par la protection judiciaire de la jeunesse.**

# DROIT A L'IMAGE DES MINEURS

Les dispositions en vigueur concernant l'anonymat des mineurs sont les suivantes :

- Il est interdit de divulguer toute information concernant l'identité et la personnalité des mineurs délinquants<sup>1</sup>;
- Il est interdit de diffuser l'image ou des renseignements concernant l'identité d'une victime d'infraction ou d'un mineur ayant quitté ses parents, son tuteur, la personne ou l'institution qui était chargée de sa garde ou à laquelle il était confié<sup>2</sup>.

S'agissant des mineurs et de leur famille, les journalistes s'engagent :

- A ne filmer aucun mineur ou membre de sa famille sans les avoir clairement informés des modalités de diffusion de son travail.
- A garantir, lors de la diffusion, l'anonymat physique et patronymique de tous les mineurs filmés et de leur famille.
- A obtenir l'accord préalable écrit d'un mineur et des deux titulaires de l'exercice de l'autorité parentale pour diffuser les images, nonobstant les garanties ci-dessus énoncées.

Le public du Challenge Michelet est essentiellement composé de jeunes faisant l'objet d'un mandat judiciaire :

- Pour les mineurs pris en charge au titre de l'enfance en danger, l'autorisation des représentants légaux est nécessaire pour toute participation à une captation d'images ou interview. Au sein de cette catégorie de publics, les mineurs victimes d'infractions pénales doivent également voir leur anonymat patronymique et physique assuré.
- Toute publication relative au Challenge Michelet doit faire l'objet d'une validation par le chef de projet. Une diffusion interne à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse sera assurée par les chargés de communication régionaux.

---

1 Article 14 de l'Ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

2 Articles 39 bis et quinques de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

**Contact : Marie-Cécile PERRET,**

**Chargée de communication**

Tél. : 03.83.40.86.13 /07.77.98.54.33/

[marie-cecile.perret@justice.fr](mailto:marie-cecile.perret@justice.fr)



## LE VILLAGE DES ANIMATIONS

**Pour promouvoir le sport plaisir et le bien-être, les jeunes, les professionnels et les partenaires ont accès pendant toute la semaine à un village des animations**

Les animations proposées dans le VILLAGE visent à :

- Réduire les conduites à risques en matière de vie affective et sexuelle, de consommation de substances psycho actives, de sécurité routière ;
- Découvrir de nouvelles activités physiques et sportives ;
- Lutter contre le racisme dans le sport et au-delà ;
- Sensibiliser à la question du handicap ;
- Promouvoir les comportements-ressources en matière de santé, notamment en ce qui concerne la nutrition, le sommeil et l'hygiène de vie ;
- Favoriser une approche intégrée du bien-être visant à permettre à chacun d'être à l'écoute de ses besoins physiques et psychiques ;
- S'amuser.

**Contact Presse : Marie-Cécile PERRET,**

**Chargée de communication**

**Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand-Est**

**109 boulevard d'Haussonville – 54000 NANCY**

**Tél. : 03.83.40.86.13 /07.77.98.54.33/  
marie-cecile.perret@justice.fr**

## DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET PRIVES



La Région  
**Lorraine**

